

Pour diffusion immédiate

## La Commission publie un nouveau cadre de référence pour certains collèges ayant réalisé l'Approche préalable

Québec, le 14 décembre 2022 – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial rend public aujourd'hui le document [Pour les collèges ayant réalisé l'Approche préalable – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité – Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation.](#)

Cette publication marque l'intégration des sept premiers collèges ayant réalisé l'Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQC). Mise en place en 2015, l'Approche préalable vise à soutenir les nouveaux collèges dans la réalisation d'une démarche d'évaluation leur permettant d'élaborer des mécanismes institutionnels d'assurance qualité, de les appliquer et de développer des pratiques d'évaluation propres à garantir la qualité de leurs programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages de leurs étudiants. La Commission considère que les collèges concernés ont terminé cette opération lorsqu'ils ont donné des suites adéquates aux recommandations émises, le cas échéant. Ils sont alors en mesure de réaliser l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Tel que l'indique le président, M. Denis Rousseau, « Les collèges ayant réalisé l'Approche préalable à SAQC ont développé une expertise en matière d'évaluation en instaurant et en appliquant des mécanismes institutionnels, puis en en témoignant. Ils ont développé une culture de la qualité. Ils sont ainsi prêts à franchir l'étape suivante en passant à l'opération SAQC. »

Cette édition du document *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité – Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* s'adresse, de façon spécifique, aux collèges ayant réalisé l'Approche préalable à SAQC. Elle s'inscrit d'autant plus dans la volonté stratégique de la Commission de mieux adapter ses outils à la réalité des collèges. La première partie constitue le cadre de référence de l'opération et présente les objectifs de l'opération, ses objets et ses critères d'évaluation. La seconde partie du document constitue un guide d'autoévaluation. Ce guide précise chacune des cinq étapes de la démarche d'autoévaluation à réaliser par le collège. Différentes annexes complètent le document.

### À propos de la Commission

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce

son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le *Règlement sur le régime des études collégiales*, ce qui représente à ce jour 119 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

— 30 —

**Source :**

Véronique Dion, responsable des communications

Courriel : [veronique.dion@ceec.gouv.qc.ca](mailto:veronique.dion@ceec.gouv.qc.ca) — Téléphone : 418 646-5812